Formulaire de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Les renseignements demandés dans ce document permettront au Service Public d'Assainissement Non Collectif de donner un avis technique sur la conception et l'implantation de votre projet d'assainissement (eaux usées domestiques uniquement).

Document à envoyer par mail à : **spanc@stmalo-agglomeration.fr**
ou
A adresser (ou déposer) en **2 exemplaires :**
au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
de Saint-Malo Agglomération : 6, rue de la Ville Jégu, BP 11, 35 260 Cancale

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° d'installation SMA :

.....

Demande formulée par :

- **Nom, Prénom du propriétaire :** .....
  Adresse complète : .....
  Email : ..... N° de téléphone : .....

- **Nature du**
  ☐ installation neuve ☐ réhabilitation
  N° de permis de construire : .....

- **Concepteur du projet** (Architecte, Maître d'oeuvre, ...) le cas
  Nom : .....
  Adresse : .....
  .....

- **Cette demande est faite en parallèle :**
  - d'une procédure de permis de construire ☐ oui ☐ non
  - d'une procédure de certificat d'urbanisme préalable à une construction ☐ oui ☐ non
  - d'une déclaration de travaux ☐ oui ☐ non
  - autres, à préciser : .....
  .....

Renseignements sur le terrain destiné à l'implantation de l'installation d'assainissement non collectif :

- **Commune :** .....
- **Lieudit :** .....
- **Superficie du terrain :** ..... m^2
- **Superficie disponible pour l'assainissement non collectif :** ..... m^2
- **Cadastre :** Section : ..... N° : .....
- **Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 mètres** par rapport au
  ☐ non
  ☐ oui : Utilisation: ☐ consommation humaine ☐ autres : .....
- **S'il s'agit d'un lotissement,** indiquer :
  - Le nom du lotissement : .....
  - Le nom, l'adresse du lotisseur et le n° de téléphone : .....
  - Le nom et l'adresse du constructeur du pavillon : .....

Renseignements sur l'habitation et son occupation :

- Nombre d'habitants : .....
- Nombre de pièces principales : .....
- Résidence: ☐ principale ☐ secondaire

Dispositif d'assainissement non collectif envisagé par le demandeur :

Prétraitement

- bac dégraisseur ☐ oui ☐ non

Traitement primaire

- fosse toutes eaux (eaux vannes et eaux ménagères) ☐ oui volume : ..... m³
  ☐ non ☐ prétraitement à préciser : .....

Traitement secondaire

☐ épandage souterrain à faible profondeur longueur totale des tranchées d'infiltration : Nombre de tranchée : .....
Longueur : .....

☐ lit d'épandage souterrain à faible profondeur surface : ……...……... m²
☐ tertre d'infiltration surface : ……...……... m²
☐ lit filtrant vertical non drainé surface : ……...……... m²
☐ lit filtrant drainé à flux vertical surface : ……...……... m²

Micro-station : Agrément n° : .....

☐ culture libre ☐ culture fixée capacité (EH) : .....

Filtre compact :

Agrément n° : ..... ☐ Capacité (EH) : .....

Rejet eaux traitées :

☐ infiltration ☐ superficiel au fossé (1) ☐ superficiel en busage ou réseaux (2)

(1) : Demande d'autorisation en mairie ou au Département d'Ille-et-Vilaine en fonction de la qualification administrative du fossé.(2) : Joindre la demande de branchement eaux pluviales (SMA).

Pièces à joindre impérativement à la présente demande :

Plan de masse au 1/500ème précisant :

- La position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées,
- La position des immeubles voisins,
- Les aires de stationnement et de circulation de véhicules,
- La présence d'arbres de haute tige.

Etude de sol et de définition de la filière comprenant :

- Un plan de situation (échelle 1/5000ème)
- La localisation des sondages, puits, cours d'eau, points d'eau (et le cas échéant des sites des tests de perméabilité),
- Les coupes de sol (croquis et descriptif succinct),
- Une note de calcul précisant la filière et le dimensionnement des ouvrages
- Un plan avec schéma d'implantation où figurera la localisation du système conseillé à une échelle appropriée,
- Un profil en long de l'installation avec cotes et niveaux y compris celui de la sortie des eaux usées de l'immeuble par rapport au terrain fini et précisant les mouvements de terre éventuels,
- Si l'installation génère un rejet : localisation de l'exutoire et conditions de son utilisation,
- Le cas échéant les résultats des tests de perméabilité.

IMPORTANT : EN AUCUN CAS l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier.

Engagement du demandeur :

Le demandeur a pris connaissance du règlement de service et s'engage à régler à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, prestataire du SPANC, d'une part **les prestations** de contrôle de conception facturées 58,19 € TTC, et d'autre part les prestations de contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées facturées 80,30 € TTC (valeur euros au 01/01/2020).

Demande formulée à :
Le :

Signature :

Saint-Malo Agglomération - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
6 rue de la Ville Jégu – BP 11 - 35 260 CANCALE
02 99 21 92 01 - www.stmalo-agglomeration.fr

Saint-Malo Agglomération